Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20261110-2026_11_050-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Vincent MELCION, Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Jérémy RAVEZ, Emilie GODEMER, Christèle GIRARD, Jean-René FRANGEUL, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX
Absents : Olivier IBARRA(pouvoir donné à Pauline ARMYNOT), Charlotte BOULANGER (pouvoir donné à Lydie QUENET), Lucas CHALMEL (pouvoir donné à Sylvain PINAULT), Chantal MORELLO (pouvoir donné à Rachelle GUINEHEUX), Johnattan BARBIER (pourvoir donné à Vincent MELCION)
Secrétaire de séance : Lydie QUENET
Conseillers en exercice : 15 – Présents 10:– Votants : 15

DELIBERATION n° 2026-11-050

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu l'article L. 2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales portant sur les règles applicables au versement des indemnités de fonction au maire et aux adjoints, il est procédé à la fixation des montants des indemnités allouées aux élus ;

Les indemnités maximales sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (4110,52 au 01/01/2026), en fonction de la taille de la commune.

Aussi, la répartition de l'enveloppe indemnitaire exprimée par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale est ainsi proposée :

- Maire : 44,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,
- 3 Adjoints : 8,71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (14 voix Pour et 1 Abstention) de fixer les indemnités comme suit :

- Maire : 44,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,
- 3 Adjoints : 8,71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,

Et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

La secrétaire de séance,
Mme Lydie QUENET

MAIRIE DE TREVERIEN 35190 (Ille-&-Vilaine)